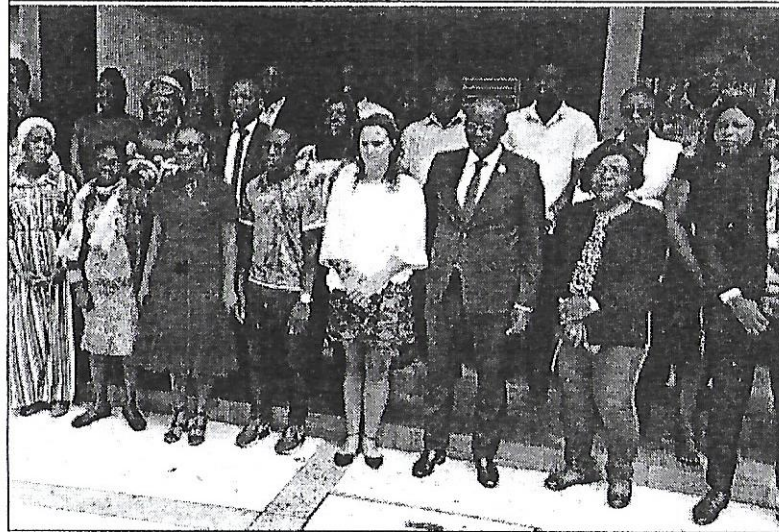


Compétitivité sur le marché régional

L'Adci invite les petites entreprises industrielles à adhérer au Pacir 2

L'Agence pour le développement et la compétitivité des industries de Côte d'Ivoire (Adci) a invité les petites et moyennes entreprises industrielles à adhérer au Programme d'appui à la compétitivité et l'intégration régionale (Pacir 2) pour l'amélioration de leur compétitivité.

La compétitivité des Très petites et moyennes entreprises (Tpme) a été au centre d'un atelier organisé par l'Agence pour le développement et la compétitivité des industries de Côte d'Ivoire (Adci), le jeudi 29 septembre 2022 à Cocody Palm club. Il s'agit pour l'Adci de partager le Programme d'appui à la compétitivité et l'intégration régionale (Pacir 2) financé par l'Union européenne (Ue) à hauteur de 5,9 milliards de francs CFA au profit des petites entreprises ivoiriennes aux fins de renforcer leur capacité à être compétitives face aux produits européens qui arrivent sur le marché régional en agissant sur les leviers qui freinent leur développement. A l'ouverture de cet atelier, le directeur de l'Adci a invité les Très petites et



Les Tpme ont tiré beaucoup d'enseignements dans l'accompagnement de l'Adci au cours de cet atelier.

moyennes entreprises industrielles à adhérer au Pacir 2, un programme à 3 composantes. Il vise à accompagner les Tpme actives dans des chaînes de valeurs cibles identifiées par la

Côte d'Ivoire à savoir : les fruits et légumes, le textile-habillement, le cuir, le plastique-caoutchouc et les énergies renouvelables, à renforcer la capacité des organisations intermé-

diaires, des agences d'appui aux entreprises et à améliorer l'environnement des affaires par un cadre juridique sécurisé. « L'objectif du programme est d'agir sur les principaux leviers qui freinent la compétitivité des entreprises ivoiriennes et leur capacité à se développer au niveau régional et international », a expliqué Mohamed Diahaté dont la structure est chargée d'exécuter la composante 1 du programme. Dans la présentation du Pacir 2, Marie-Céline Briko, chargée de communication, a indiqué que l'accompagnement de l'Adci consiste à affecter un coach à la Tpme pour une période de 10 mois, à l'aider dans sa recherche de financement, à l'assister techniquement, à l'amélioration de la qualité de la vente et à la mise en place des procédés de management de la qualité. Toutefois, la Tpme devra satisfaire à quelques exigences à savoir exercer dans un domaine appartenant à la chaîne de valeur, être en production depuis au moins 12 mois, déclara-

rer au moins 3 à 20 employés à la Caisse nationale de prévoyance sociale (Cnps) et ne pas avoir un chiffre d'affaire excédant 120 millions de francs CFA. Selon, elle, 100 entreprises industrielles ont déjà adhéré au Pacir 2. « Nous visons les 150 Tpme. L'idéal est nous rejoindre à l'Adci. Vous n'allez le regretter », a lancé Marie-Céline Briko. Plusieurs partenaires ont expliqué leur contribution au programme ainsi que des entreprises bénéficiaires qui ont partagé leurs expériences avec le soutien de l'Adci. Quant à Thomas Bamba, expert-consultant à l'Adci, il a expliqué aux Tpme, le rôle qu'il joue et le profit que les entreprises peuvent en tirer. Ils ont eu droit à des échanges B to B à la fin de la rencontre. Roxana Toran Villaroya, chargée de programme à la délégation de l'Union européenne (Ue) a assuré l'Adci et ses partenaires du soutien de son organisation.

A.K.